

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00099 Numéro SIREN : 016 650 996 Nom ou dénomination : CYCLES LAPIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2019 sous le numéro de dépôt 16186

CYCLES LAPIERRE

*Société par actions simplifiée au capital de 17 035 000 €
Siège social : Rue Edmond Voisenet - 21000- DIJON
016 650 996 RCS DIJON*

--oOo--

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 23 SEP 2019
sous le n° A

16186

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mil dix-neuf,
Le 28 juin,
A 15 heures,

• **LA SOCIÉTÉ ACCELL SUISSE AG,**

SA au capital de 50 000 Francs Suisse, dont le siège social est Industriestrasse 21 - ALPNACH DORF - 6055 (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton d'Obwald sous le numéro CH-100.3.007.591-1, représentée par M. Anthonie ANBEEK, dûment habilité à cet effet,

ASSOCIÉE UNIQUE DE LA SOCIÉTÉ CYCLES LAPIERRE,

En présence de Monsieur Benjamin HUGUET, Président de la Société,

Le Cabinet KPMG, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec A.R en date du 12 juin 2019 est absent et excusé.

Les représentants de la Délégation Unique, ont été régulièrement convoqués.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Le Conseil d'administration a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La société ACCELL SUISSE AG, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes ont également été communiqués dans les délais légaux à l'associée unique.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social dans les mêmes délais.

II - A pris les décisions suivantes :

- **Rapport de gestion du Conseil d'administration,**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Conseil d'administration,**
- **Approbation des conventions visées aux articles L.226-10 et suivants du Code de commerce,**

- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil d'administration,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique, constatant que le mandat de Monsieur Anthonie Hilbert ANBEEK, membre du Conseil d'administration, expire ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans expirant à l'issue de la décision de l'associée unique devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

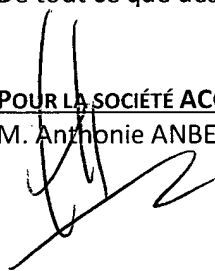
CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal avec le Président.

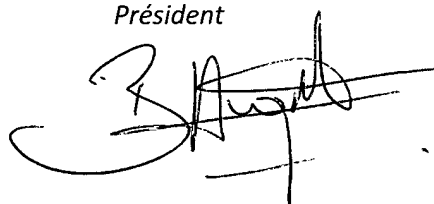
POUR LA SOCIÉTÉ ACCELL SUISSE AG

M. Anthonie ANBEEK



M. BENJAMIN HUGUET

Président



M. Anthonie ANBEEK

(signature + mention « Bon pour renouvellement des fonctions d'administrateur »)

